

## Les décisions

- ▶ Approbation du compte-rendu du 12 décembre 2008
- ▶ Campagne d'emplois 2009
- ▶ Masterisation des préparations aux métiers de l'enseignement
- ▶ Calendrier pédagogique des certifications
- ▶ Avenant convention entre l'ENSIAME et la ville de Somain
- ▶ Convention relative à la labellisation d'une formation par le pôle I-trans
- ▶ DBM 1
- ▶ Subventions
- ▶ Vie de l'étudiant
- ▶ Convention avec le CROUS
- ▶ Convention avec le lycée Beaupré d'Haubourdin
- ▶ Convention de stage
- ▶ Constitution d'un vivier d'établissement pour les comités de sélection
- ▶ Rémunération des personnels au titre des articles 6 et 7
- ▶ Schéma directeur du Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle
- ▶ Nomination des représentants de l'UVHC au conseil d'administration du PRES
- ▶ Questions diverses

Le quorum étant atteint la séance débute à 14H13.

En préambule, Mme la Présidente explique le changement de date du conseil qui est lié au calendrier ministériel notamment pour la remontée annuelle des publications de postes.

Elle donne lecture des pouvoirs et propose aux conseillers d'ajouter 3 points à l'ordre du jour :

- **constitution d'un vivier d'établissement pour la composition des commissions de recrutement,**
- **projet de vie étudiante,**
- **nomination des représentants de l'UVHC au conseil d'administration du PRES.**

Les conseillers acceptent ces 3 nouveaux points.

### ▶ Approbation du compte-rendu du 12 décembre 2008

M. Ali Mehmeti souhaite ajouter au compte-rendu une de ses interventions au sujet du statut des enseignants – chercheurs.

Madame la Présidente lui propose la modification suivante : « M. Ali Mehmeti rappelle que la production scientifique présente un degré de fragilité important qu'il est nécessaire de préserver. »

### Vote à l'unanimité

## ► Campagne d'emplois 2009

Dans le cadre des réductions d'emplois dans la fonction publique, l'UVHC doit restituer 5 postes.

Madame la Présidente informe les conseillers qu'elle aura l'opportunité d'en discuter de vive voix avec le Directeur Général de l'Enseignement Supérieur.

Dans un premier temps, MM Despres et Bricout présentent la campagne d'emplois BIATOSS 2009.

### PROMOTIONS PAR LISTES D'APTITUDE

#### **4 promotions d'agents RF pour l'UVHC (effet au 01/01/09)**

##### LA TECH

- Mme **Anne BAL** (DP) libère 1 C-TEC (WI 0080 UVHC T2)
- M. **Laurent DECOONINCK** (service info) libère 1 C-TEC (61807G UVHC T2)

##### LA IGE

- Mme **Carine COPLO** (agence comptable) libère ASI (69597Z gagé FC)
- M. **Robert CROCFER** (IUT Maubeuge) libère ASI (37361K UVHC T2)

**Concernant les TECH**, à ce jour l'UVHC ne dispose que de 2 emplois vacants :

- poste 30887Y (UVHC T2) retraite Monique HEUGHES, actuellement support de M. Farid GHOUGH, Contractuel Cellule Statistiques.
- poste 39029Y (UVHC T2) suite au départ (réussite concours) de Catherine ROGER de l'ENSIAME : non occupé

##### Proposition :

- A. BAL sur le poste 30887Y
- L. DECOONINCK sur le poste 39029Y

**Concernant les IGE**, à ce jour 4 emplois vacants :

- poste 67258G (ENSI T2) : Agence Comptable, Mme BRIDOUX départ à la retraite.
- poste 71799T : pilotage RH pour la DP - non pourvu à la dernière campagne - occupé par Mélanie LEFEBVRE (contractuelle DP : cellule CRA)
- poste 19439E : FLLASH Arts Plastiques, non pourvu à la campagne 2007, non ouvert à la campagne 2008, occupé par Yannick BERNABE, contractuel.
- poste 72835U : ISTV, obtenu par transformation AASU, infructueux au recrutement 2008, occupé par Jean RODRIGUEZ, contractuel.

##### Proposition :

- C. COPLO sur le poste 67258G Agence Comptable
  - R. CROCFER sur le poste 19439E
- Le rehaussement en IE de l'emploi ASI (37361K) sera demandé au MEN

### PROBLEMATIQUE DES EMPLOIS A RESTITUER (au 1/09/09)

A ce jour, **5 emplois sont à restituer**.

L'idée est de restituer des catégories C (audit, rééquilibrage)

**3 emplois** sont actuellement occupés par les ANT qui passeront prochainement en CDI.

1. poste 51552K : C-TEC (UVHC T2 : ex Sorriaux agent technique), occupé par Mme Lekeux, apprentissage-langues
2. poste 37711C : C-ADM, (UVHC T2 ex Mokkrab) occupé par K. Cousin, cellule recherche
3. poste 0125WI : C-TEC, (ENSI T2) occupé par V. Fourdrain, ISTV

Pour les **4 et 5<sup>èmes</sup> emplois** :

4. poste 28444T : C-ADM (UVHC T2), Jean-Claude Lussiez, service courrier, non remplacé.
5. poste 10630E : C-ADM (UVHC T2) occupé par Mme Lebourg de la FSMS départ en retraite le 3/05/09.

#### DEMANDES DE TRANSFORMATION

Restitution : 1 documentaliste 80 PRCE 0374 du SIO-SIP et 1 C-ADM (04157U) libéré par Mme Lussiez le 19/01/09 (coût 85 796 €)

**Transformation en 4 TEC (RF)** (coût 167 484 €)

Surcoût : 81 688 €

Argumentaire : encadrement intermédiaire, compétences élargies.

#### REDISTRIBUTIONS

L'emploi 10630E : C-ADM (UVHC T2) occupé par Mme Lebourg sera compensé par le poste C-TEC libéré par A. Bal.

L'emploi TEC poste 39029Y (UVHC T2) restitué par l'ENSIAME sera compensé par l'ASI (69597Z ex Coplo)

L'emploi 19439E de la FLLASH Arts Plastiques occupé par Yannick BERNABE sera compensé par l'ASI (37361K ex Crocfer) si non rehaussement.

L'emploi 04157U (C-ADM IPAG) libéré par Mme Lussiez compensé par le C-TEC (61807G UVHC T2 ex Decooninck))

M. Rutkowski souhaite avoir des explications sur les CDI qui seront proposés aux contractuels.  
M. Despres explique que ce sont des CDI de droit public pour des agents non titulaires de l'Etat.

Il présente les 2 cas de figure où les universités pourront proposer un CDI :

- pour mission spécifique dont le profil de poste n'existe pas dans les concours.
- le 2<sup>e</sup> cas de figure concerne une disposition européenne qui oblige l'établissement à proposer aux contractuels qui sont en poste depuis plus de 6 ans un CDI.

Cela impliquera donc un coût pour l'établissement, et ce, jusqu'aux départs à la retraite des personnels en CDI.

M. Bellalij pose la question des contractuels qui ne sont pas concernés par les 6 années d'ancienneté.

M. Despres précise qu'une réflexion est en cours et que l'établissement se préoccupe de l'ensemble des personnels.

Question Li Crapi : qu'en est-il des besoins nouveaux ?

Mme la Présidente répond que c'est une problématique complexe car il n'y a pas de création nette de poste mais plutôt une politique de redéploiement des emplois.

Dorénavant, la création d'emplois se fera en fonction de l'activité et de la performance des établissements.

Il est précisé aux conseillers qu'il n'y a pas de consigne sur la nature des postes à restituer.

M. Garnier estime qu'il y a beaucoup d'incertitudes sur cette campagne et que c'est une responsabilité importante que de faire perdre des emplois à l'Etablissement.

Mme la Présidente précise que la solution qui est proposée ne met pas de composante, ni de personnel en difficulté. Les cinq postes à restituer sont prélevés sur le stock d'emplois UVHC hors IUT. De plus, elle ajoute que c'est une négociation difficile avec le Ministère, et qu'il n'y a aucune certitude sur la prise en compte de nos demandes

**Adopté avec 3 abstentions**

## Campagne 2009 d'enseignants chercheurs

M. Bricout présente le dossier. Il précise que le travail a été réalisé en collaboration avec les directeurs de composantes et de laboratoires.

### PROFESSEURS DES UNIVERSITES

N° Poste	Institut	Dernier occupant	Observations	Demande des composantes		
				Publication	Section(s)	Profil
27 PR 0304	ISTV	FREVILLE Arnaud	Détachement 2ème période	Non		Professeur invité
27 PR 0529	ISTV	SEMET Frédéric	Muté à l'Ecole Centrale de LILLE le 01/09/2008	Oui	27	Sans profil
25 PR 0000	ISTV	BARRE Raymond	Retraite au 1/09/09	Oui	25-26	Sans profil
60 PR 0170	ENSIAME	RAVALARD Yves	Retraite au 1/09/09	Oui	60	Dynamique (Crash, Confort et Sécurité) et procédés
62 PR 0475	ENSIAME	BRICOUT Jean-Paul	Retraite au 2/09/09	Oui	60	Mécanique du solide et matériaux
06 PR 0329	IAE	SEVERIN Eric	Muté à l'Université de LILLE 1 le 01/11/2008	Oui	6	Mutation et détachement
14 PR 0530	FLLASH	MARINI-PALMIERI Enrique	Retraite au 01/09/2007/recrutement infruct 2008	Oui	14	Langue et littératures espagnoles
01 PR 0298	FDEG	HOONAKKER Philippe	Muté à STRASBOURG le 01/09/2008	Oui	1	Mutation et détachement
05 PR 0327	FDEG	STARZENSKI Oskar	Retraite 01/09/09	Oui	5	Mutation et détachement

### MAITRES DE CONFERENCES

N° Poste	Institut	Dernier occupant	Observations	Demande de la composante		
				Publication	Section	Profil
26 MCF 0102	ISTV	CREUSE Emmanuel	Nommé PR à Lille 1 au 01/09/2008	Oui	26-25	Sans profil
27 MCF 0460	ISTV	CALLAND Pierre-Yves	en disponibilité	Non		
27 MCF 0342	ISTV	POIRRIEZ Vincent	Nommé PR à IUT au 01/09/2008	Oui	27	Systèmes embarqués
33 MCF 0022	ISTV	COURTOIS Christian	Nommé PR à IISTV au 01/09/2008	Oui	33	Sans profil
61 MCF 0405	ISTV	MARIN Juan	Support prêt à la FLLASH/libéré septembre 08	Oui	61	Automatique et informatique industrielle
62 MCF 0007	ISTV	BOZZACCINO Hélène	en disponibilité	Non		
63 MCF 0044	ISTV	DEROYON J. Pierre	Retraite au 01/10/2008	Non		ATER
63 MCF 0541	ISTV	MENHAJ-RIVENQ Atika	Nommée PR au 01/02/2008	Oui	63	Sans profil
71 MCF 0249	ISTV	LAUDATI Patricia	Nommée PR au 01/09/2008	Oui	71	Communication appliquée à l'architecture et l'urbanisme
60 MCF 0479	ENSIAME	ZOUARI Bassem	Démission	Oui	60	Procédés, composites et structures
61 MCF 0124	ENSIAME	ROGER Dominique	Retraite au 01/09/09	Oui	61	Informatique industrielle, Automatique et Informatique
10 MCF 0110	FLLASH	FAUGERE Annie	Retraite au 04/09/2008	Oui	18	Arts plastiques
10 MCF 0653	FLLASH	BARDIOT Clarisse	Disponibilité au 21/01/09	Non		
23 MCF 0365	FLLASH	DEPREST Florence	Nommée PR à BORDEAUX III au 01/09/2008	Oui	23	Géographie
11 MCF 0474	FLLASH	DOW William	Muté à MARNE-LA-VALLÉE au 01/09/2008	Oui	11	Apprentissage de l'anglais langue, linguistique et culture anglaises
11 MCF 0222	FLLASH	DUBOIS-NAYT Armelle	Recrut 2008 infructueux	Oui	12	Langue, linguistique, culture allemande, outils multimedia
27 MCF 0266	FLLASH	NIAR Small	Nommé PR à IISTV au 01/09/2008	Oui	14	Economie de l'Espagne et de l'Amérique latine, journalisme, multimedia
02 MCF 0291	IPAG	ROCHDI Gabrielle	Ex FDEG, mutation, échange IPAG	Oui	6	Management d'équipe
61 MCF 0226	IUT	EZZEDINE Houcine	Nommé PR au 01/02/2008 (Prêté ISTV pour 1 an au 01/09/08)	Oui	27	Informatique et Raisonnement à base de contraintes
62 MCF 0525	IUT	WILLIAM LOUIS Mame	Muté ISTV au 01/10/2008	Oui	33	Chimie des matériaux
62 MCF 0446	IUT	HORNY Nicolas	Muté à l'Université REIMS au 01/09/2008	Oui	27	Informatique et Ingénierie dirigée par les modèles
06 MCF 0131	IUT	RAMAN Louise	Départ à la retraite 2/09/09	Oui	6	Finance d'entreprise et comptabilité

## Vote à l'unanimité

## ► Masterisation des préparations aux métiers de l'enseignement

Mme la Présidente rappelle que les concours d'enseignement font l'objet d'une réforme pour une mise en place dès l'année 2010.

La volonté est d'améliorer la formation des enseignants avec le grade de master. Les établissements intéressés peuvent intervenir sur le diplôme de la formation des maîtres qui devient le pré requis pour passer les concours d'enseignement.

Les masters peuvent et sont désormais de la compétence de tous les établissements.

M. Sénéchal présente la réflexion qui a été menée au niveau régional.

Depuis 3 mois, il y a une volonté des 6 universités de participer au dispositif, de maintenir un niveau de grande qualité et de travailler en équipe disciplinaire et de manière transversale.

La date de remontée des maquettes est fixée, par le Ministère, au 15 février 2009.

Un état des lieux a été présenté au CEVU le 22 janvier dernier. Les grands principes sont de constituer 2 types de master :

- un master disciplinaire existant avec des spécialités qui prépareraient aux concours du second degré.
- un master avec une mention métiers de l'éducation et de la formation

Le CEVU a validé les principes du document mais a proposé une motion qui précise que compte tenu des délais imposés, les maquettes ne seront pas finalisées.

Mme Grant souligne qu'il est souhaitable de mettre en œuvre ce dossier le mieux possible et qu'il ne faut donc pas accepter une démarche bâclée.

M. Ourak demande les positions des universités en région et au niveau national.

Mme la Présidente répond qu'il y a tous les cas de figures.

Les universités ont conscience que la masterisation est de leur responsabilité, mais les délais sont trop courts pour que les maquettes soient finalisées, de plus la problématique des stages est importante.

Elle ajoute que ne pas remonter les maquettes, c'est s'exclure de la formation des maîtres mais elle comprend que les conditions de réalisation ne sont pas acceptables.

Elle informe les conseillers que la CPU demande la possibilité de continuer à travailler sur les maquettes et la mise en place d'une commission nationale.

M. Jeunot pose la question de l'agrégation.

Mme la Présidente lui répond que le concours de l'agrégation est sorti de cette réforme donc pour l'instant il n'y a pas de modifications.

M. Garnier tient à souligner l'excellence du travail réalisé par les enseignants de l'UVHC.

M. Ourak intervient pour dire qu'il ne faut pas s'exclure et affirmer avec force que l'UVHC s'intègre dans le processus mais qu'elle demande des délais pour continuer à travailler sur les maquettes. Enfin, il estime dommage qu'au niveau régional, on ne trouve pas de terrain d'entente.

Mme la Présidente lui répond que ce sujet est difficile car les informations sont données au compte goutte.

Mme la Présidente propose aux conseillers de faire un vote en 2 temps :

- la remontée des maquettes non finalisées et qu'il faudra parfaire est mis au vote.

**Résultat du vote : 17 « pour », 5 « abstention » et 1 « contre »**

- il est proposé d'exprimer les craintes et les inquiétudes du conseil.  
Mme la Présidente soumet un texte au vote.

« Le Conseil d'administration a souhaité manifester ses inquiétudes sur le dossier de masterisation pour la formation des maîtres. Néanmoins, compte tenu de l'importance du dossier et de la volonté de l'UVHC de s'investir sur une formation essentielle pour l'établissement, il ne s'oppose pas à la remontée des maquettes en souhaitant poursuivre le travail au delà de la date et remonter au ministère les modifications apportées. »

**Résultat du vote : 23 « pour »**

► **Calendrier pédagogique des certifications**

M. Sénéchal présente cet avenant au calendrier pédagogique voté lors du précédent conseil. Suite à la présentation de ce point en CEVU, il est proposé d'organiser uniquement la certification CLES en semaine 51 et en semaine 14.

**Vote à l'unanimité**

► **Avenant convention entre l'ENSIAME et la ville de Somain**

M. Coutellier présente cette convention qui concerne un projet de motorisation du géant « Gisèle » de la ville de Somain.

**Vote à l'unanimité**

► **Convention relative à la labellisation d'une formation par le pôle I-trans**

M. Coutellier présente cette convention qui formalise le fait que la formation ENSIAME soit labellisée I-Trans. Cette labellisation donne une lisibilité au diplôme et c'est un gage de qualité pour les professionnels.

**Vote à l'unanimité**

► **DBM 1**

Mme Decneut présente cette première DBM et qui concerne :

- **901 IUT :**

Report de 58 893,36 €

- **902 ISTV :**

Report de 11489,13 €

- **910 IPAG :**

Report de 4191,73 €

- **912 IAE :**

Report de 2264,03 €

- **914 Actions commerciales**

Report de 499 392,07 €

- **915 Recherche:**

Report de 2 734 888,30 € et de Rattachement de 14 000 €

- **925 Services généraux :**

Report de 361 729,11 € et de Rattachement de 1 199 970 €

## **Vote à l'unanimité**

### **▸ Subventions des composantes aux associations étudiantes**

Mme Decneut présente les subventions des composantes aux associations pour un montant global de 14 625 €.

Mme la Présidente souligne les progrès des associations concernant leur dossier de présentation.

## **Vote à l'unanimité**

### **▸ Valorisation des actions transversales des associations**

La commission FSDIE a remonté une proposition d'aide financière, d'un montant de 10 000 €, afin de valoriser les actions transversales des associations.

M. Prévost présente le projet de valorisation des associations étudiantes qui a pour objectif de mieux connaître les associations de l'UVHC et d'aider les projets transversaux.

## **Vote à l'unanimité**

### **▸ Convention avec le CROUS**

M. Despres présente cette convention de gestion avec le CROUS qui concerne le site de Ronzier. Le CROUS participera au financement (à hauteur de 25%) de la grille de clôture qui préservera le site.

## **Vote à l'unanimité**

### **▸ Convention avec le lycée Beaupré d'Haubourdin**

M. Furmaniak présente cette convention qui a pour objet d'établir un partenariat entre l'UVHC et le Lycée Beaupré d'Haubourdin, pour la licence professionnelle production industrielle DIPLAST. Ce partenariat est justifié par le savoir-faire et par les moyens matériels dont dispose le lycée dans le secteur de la plasturgie.

## **Vote à l'unanimité**

### **▸ Convention de stage**

M. Despres présente ce projet de convention de stage et qui spécifie le caractère obligatoire de la gratification des stages de plus de 3 mois.

**Vote à l'unanimité sous réserve de l'ajout suivant « stage inférieur ou égal à trois mois » en 6.1**

### **▸ Constitution d'un vivier d'établissement pour les comités de sélection**

Mme la Présidente rappelle le principe des comités de sélection. Les recrutements d'enseignants-chercheurs sont soumis à un comité d'experts composé d'enseignants de

l'établissement et de l'extérieur. Ces instances s'appelaient auparavant des CSE mais la loi du 10 août 2007 a modifié cela en mettant en place des comités de sélection.

La procédure de recrutement débutera en avril 2009, il faut donc prévoir la mise en place de ce vivier.

M. Bricout présente le projet de vivier interne par section CNU.

L'établissement se dote d'un vivier « établissement » composé d'un vivier « interne » et d'un vivier « externe ». Le vivier interne est composé de membres élus. C'est à partir de ce vivier que seront constitués les comités de sélection organisés pour les recrutements.

Toutes les sections CNU de l'établissement doivent être représentées. Pour chaque section CNU, il ne peut y avoir que 8 PR et 8 MCF au maximum et dans tous les cas de figures il ne peut y avoir 2 fois plus de MCF que de PR dans la même section CNU (ou discipline). S'il n'y a pas de PR dans une section CNU, le nombre de MCF du vivier sera limité à 2. Le vivier interne sera constitué pour une durée de 4 ans. Sont électeurs, pour chaque section CNU, d'une part, les professeurs des universités titulaires et les personnels assimilés, d'autre part, les maîtres de conférences titulaires et les personnels assimilés, affectés à l'établissement et en activité. Ces électeurs sont répartis en deux collèges : le collège des PR et le collège des MCF. Dans le cas où le nombre de sièges à pourvoir pour une section CNU est égal ou supérieur au nombre des électeurs, ces derniers font naturellement partie du vivier sauf déclaration contraire. Dans les sections où des élections sont organisées, une candidature individuelle est requise. Les élections ont lieu au scrutin plurinominal à un tour, à la majorité des voix. En cas d'égalité des voix, il est procédé à un tirage au sort.

Le vote est secret.

Une note explicative à destination de la communauté des enseignants-chercheurs complètera le dispositif.

Le CTP du 20 janvier dernier a émis un avis favorable sur la constitution du vivier des comités de sélection et sur l'organisation du scrutin.

Une modification est proposée sur le paragraphe « vivier interne ».

**Vote à l'unanimité** avec prise en compte des modifications « le nombre de MCF ne peut excéder 2 fois le nombre de PR dans la même section CNU ».

#### ► **Motion vie de l'étudiant du CEVU du 22 janvier 2009**

Le CEVU, réuni le 22 janvier dernier, demande au CA de transmettre aux instances concernées ses inquiétudes quant aux conséquences de la mise en place d'horodateurs autour du site des Tertiales, et de demander à ces instances des solutions compatibles avec les besoins et les moyens des étudiants et enseignants fréquentant le site.

Plusieurs conseillers ajoutent que les étudiants n'ont pas toujours la possibilité de prendre les transports publics. De plus, les intervenants professionnels sont également concernés par la problématique et cela peut engendrer des désistements de leur part.

Mme la Présidente propose de reprendre contact avec la ville de Valenciennes et la société Transvilles.

#### ► **Schéma directeur du Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle**

Mme la Présidente explique que la loi LRU a donné aux universités une nouvelle mission d'insertion professionnelle avec la création notamment d'un Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP).



M. Bernard présente le projet de schéma directeur du BAIP et qui s'articule en 3 parties : historique, bilan et projet.

Mme la Présidente précise que c'est un schéma ambitieux et qui sera mis en place en fonction des moyens alloués.

### **Vote à l'unanimité**

#### **▶ Tarification certification CLES pour candidats extérieurs à l'université**

M. Tonarelli présente ce projet de tarification.

Mme la Présidente propose aux conseillers de reporter ce point car cela demande une expertise plus approfondie auprès des autres établissements en région.

#### **▶ Rémunération des personnels au titre des articles 6 et 7**

M. Tonarelli présente ce projet qui permet de donner un cadrage local aux articles 6 et 7. Il précise que ce document a été présenté en comité de gestion du CEPPEP et en bureau élargi. Il ajoute que des dérogations peuvent être examinées.

Question de Rutkowski : pourquoi les personnels BIATOSS ne peuvent cumuler les primes dans l'article 6 ?

Réponse de M. Tonarelli : c'est le texte de loi que ne l'autorise pas.

### **Vote à l'unanimité**

#### **▶ La nomination des représentants de l'UVHC au conseil d'administration du PRES**

Le conseil d'administration du PRES se met en place le lundi 26 janvier.

Mme la Présidente propose de désigner les 2 vice-présidents qui sont impliqués dans les commissions du PRES : MM. Millot et Sénéchal

M Millot s'abstient. **Vote à l'unanimité**

### **Questions diverses**

▶ M. Rutkowski remonte l'incompréhension de certains collègues IATOSS concernant le reliquat des primes versé en décembre.

M. Despres rappelle qu'il n'y a pas eu de prime à la baisse et que la répartition du reliquat est composée, conformément à l'avis du CTP, d'une partie égalitaire et d'un versement modulé. La partie modulée a été fixée par les responsables de groupe.

Il ajoute que les collègues IATOSS peuvent se retourner vers leurs représentants du personnel.

▶ M. Rutkowski pose la question des entretiens professionnels pour le personnel ITRF.

M. Despres précise que pour les personnels ITRF, le dispositif national n'est pas encore établi.

Mme la Présidente annonce aux conseillers que c'est le dernier conseil de M. Despres, puisqu'il va intégrer prochainement l'Ecole Centrale de Lille. Elle tient à le remercier pour le travail qu'il a accompli à l'UVHC.

### **Etaient présents ou représentés :**

#### *Personnalités extérieures*

Mme Lancelle, MM. Fontaine et Gros

*Collège A*  
Mme Grant  
MM. Ali Mehmeti, Ourak et Millot

*Collège B*  
Mme Sforzin, MM Bellalij, Bonduelle, Garnier, Jenot , Li Crapi et Del Campo

*Collège BIATOSS*  
MM Laurent et Rutkowski

*Collège des usagers*  
M. Lavaure

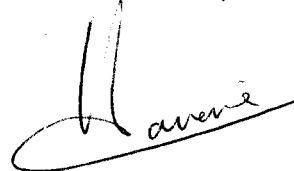
*Membres de droit*  
MM. Despres et Warret

*Membres invités :*  
Mmes Houssier, Decneut et Truffert  
MM. Sénéchal, Coutellier, Prévost, Tonarelli, Lauro et Bricout

*Ont donné pouvoir :*  
Mme Guionnet à Mme Mairesse  
M. Gorisse à M. Lavaure  
M. Markiewicz à M. Millot  
M. Verraest à M. Bonduelle  
M. Ezzedine à M. Ourak

Excusés : M. Pavros

**La Présidente,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mairesse', written over a horizontal line.

**Professeur Marie-Pierre MAIRESSE**